

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

30 MAI 2017

OBJET : Devis Armoire frigorifique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le devis de la société LANEF pour la fourniture d'une armoire réfrigérée positive 1 porte pour le restaurant scolaire d'un montant HT de 1 398€.

OBJET : Devis Stand

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le devis de la société MEFRAN Collectivités pour la fourniture de deux stands pliant d'un montant HT de 1 650€.

OBJET : Décision Modificative N°1

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 : ouvrir pour 4 000€ de crédit au compte 6713 secours et dots chapitre 13 et de réduire de 4 000€ de crédit le compte 6568 secours chapitre 65.

OBJET : Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-17 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales :

- Fixe à l'unanimité, l'indemnité de M. LEPILEUR, Maire de Gonneville-La-Mallet, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Fixe à l'unanimité, l'indemnité de M. ROBERT 1^{er} Adjoint, de M. PERIER 2^{ème} Adjoint et de Mme LAS 3^{ème} Adjoint, pour l'exercice de leurs fonctions d'adjoints à Monsieur Le Maire, à raison de 12.38% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Fixe à l'unanimité, l'indemnité de M. BOURGAIS conseiller délégué, pour l'exercice de ses délégations, à raison de 12.38% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ces indemnités seront payées mensuellement. Elles seront systématiquement réévaluées en fonction des augmentations de l'indice brut terminal de la fonction publique et (ou) des décisions ministérielles.

Elles subiront les retenues prévues par les lois (CSG, CRDS, Ircantec...).

OBJET : Fonds de Solidarité Logement

Un Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) mis en place dans le département de la Seine-Maritime afin d'apporter une réponse adaptée aux familles qui éprouvent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement.

Il est demandé qu'une participation financière des collectivités et partenaires soit poursuivi en 2017 calculé sur la base de 0,76 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au Fonds de Solidarité pour le Logement, la participation financière étant de 1026,76 € (0,76 € x 1 351 habitants).

OBJET : Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.), placé sous la responsabilité du Conseil Général, a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en difficulté et de les aider à acquérir une autonomie sociale.

Il est demandé qu'une participation financière des collectivités et partenaires soit poursuivi en 2017 sur les mêmes modalités que les années précédentes sur la base de 0,23 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2017, la participation financière étant de 310.73 € (0,23 € x 1 351 habitants).

OBJET : Devis JVS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition financière de la société JVS-MAIRISTEM concernant la gamme Horizon villages cloud contrat de 3 ans pour un montant HT de 5 623€ pour la première année et 4 327€ HT les années suivantes, ils approuvent également la proposition financière concernant Solution Mes alertes 311€ HT.

OBJET : Accueil délégation Polonaise

Dans le cadre du tournoi de football de la pentecôte, une délégation polonaise de 6 adultes et 30 enfants sera présente, pour leur logement sur site pendant 3 jours, un devis de la Ferme de la Côte Vallée d'un montant de 2 160€ a été présenté au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ce devis est approuvé.

OBJET : Questions diverses

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des qualifications pour Miss Elégance France 2018, le concours Miss Elégance Normandie 2017 se déroulera à Gonneville-La-Mallet le dimanche 12 Novembre 2017 à 15h.

Mme LAS présente une proposition du Conseil Municipal Enfant pour l'achat de distributeurs de sacs pour les déjections canines et la pose de panneaux de sensibilisation à ce sujet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette proposition du Conseil Municipal Enfants et alloue un budget de 500€ pour sa réalisation.